

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par le soussigné, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Que lors de la séance extraordinaire tenue le dernier, le conseil de la municipalité de Saint-Claude, a adopté le « règlement numéro 2020-272-05 **visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2008-272 dans le but de modifier les restrictions concernant la contribution à des fins de parcs ou de terrains de jeux.** »

Que ledit règlement numéro 2020-272-05 reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 13 mai 2020;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 202-272-05 est entré en vigueur le 26 mai 2020, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 26 mai 2020;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2020-272-05 au bureau de la municipalité de Saint-Claude, situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 2^{IEME} JOUR DE JUIN 2020

France Lavertu
Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse des Sources et bureau de poste et journal Info municipal de juin 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 juin 2020.

France Lavertu
Directrice générale
Et secrétaire-trésorière